

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/2018.../ F /2018-2019**  
**POUR LA FOURNITURE, INSTALLATION DES EQUIPEMENTS DE LABORATOIRE ET**  
**FORMATION DES UTILISATEURS**

Date de publication : le ...M/03/2019

Date d'ouverture des offres : le 01/04/2019

**Art. 1. Objet**

L'Hôpital de Rumonge invite, par le présent appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous plis fermés, pour la fourniture, installation des équipements de laboratoire et formation des utilisateurs. Le marché est constitué de trois lots composés comme suit :

- Lot N° 1 : Deux (02) compteurs hématologiques
- Lot N° 2 : Deux (02) spectrophotomètres de biochimie
- Lot N° 3: Un (01) Analyseur de la coagulation

**Art. 2. Autorité contractante et source de financement**

L'autorité contractante est l'Hôpital de Rumonge.

Le financement provient des subsides FBP reçues par l'Hôpital Rumonge dans le cadre du projet EAPHLNP, exercice 2018-2019.

**Art. 3. Spécification du marché**

La passation du marché sera conduite par appel d'offres ouvert tel que défini par la loi n° 1/04 du 29 Janvier 2018 portant Code des Marchés Publics du Burundi. Le marché est constitué de trois lots composés comme indiqué dans l'article premier.

**Art. 4. Condition de participation**

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales (qu'elles participent à titre individuel et ou en groupement) et possédant les conditions juridiques, techniques, et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

**Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 de la loi n° 1/04 du 29 Janvier 2018 portant Code des Marchés Publics.**

**Art.5. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres**

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu auprès du secrétariat de direction de l'Hôpital Rumonge situé en Commune et Province Rumonge, jonction RN3 et Route Buyengero. Tél.

6

(257) 22504321, moyennant le paiement d'un montant de **cent mille Francs Burundais (100.000 Fbu)**, 50.000 Fbu au compte 111421-02-06 ouvert dans les livres de la BANCOBU au nom de l'Hôpital Rumonge et 50.000 Fbu au compte n° 1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi au nom de sous compte de transit des recettes non fiscales.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à l'Hôpital de Rumonge, avant la date limite de la remise des offres.

#### **Art.6. Présentation de l'offre**

Les documents constitutifs de l'offre seront présentés dans deux enveloppes distinctes contenues dans une grande enveloppe : la première enveloppe contiendra l'offre technique et comprendra les éléments suivants :

- ✚ La caution bancaire de soumission selon le modèle en annexe;
- ✚ l'attestation de non redevabilité aux impôts et taxes délivrée en original par l'OBR et en cours de validité ;
- ✚ La preuve d'achat du DAO portant le numéro du DAO ;
- ✚ Le certificat d'Immatriculation fiscale (NIF) ;
- ✚ Les spécifications techniques des fournitures objet du présent marché ;
- ✚ Avoir une adresse fixe et connue ;
- ✚ L'attestation de non redevabilité délivrée par l'INSS en original et en cours de validité ;
- ✚ Les statuts de la société (personne morale) ;
- ✚ L'acte d'engagement selon le modèle en annexe ;
- ✚ L'attestation de non faillite délivrée par le tribunal du commerce en cours de validité.

La deuxième enveloppe contiendra l'offre financière et renfermera les éléments ci-après :

- ✚ L'acte de soumission établi suivant le modèle en annexe ;
- ✚ Le bordereau des prix.
- ✚ Délais de livraison

**NB. L'absence ou la non-conformité de l'un de ces éléments entraînera le rejet de l'offre lors de l'analyse conformément à l'article 183 du Code des Marchés Publics.**

Ces enveloppes porteront les mentions « **Offre technique** » et « **Offre financière** », les deux enveloppes seront glissées dans une troisième enveloppe, sans aucun signe distinctif, portant clairement les mentions « **DAO N°DNCMP/208 /F /2018-2019 : Offre pour la fourniture, installation des équipements de laboratoire et formation des utilisateurs** ». Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.

## **1. LANGUE ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES**

Les offres sous pli fermé rédigées en français seront signées et cachetées par les soumissionnaires et seront établies en cinq exemplaires dont l'original et quatre copies. L'original doit porter la mention « **Original** » et les copies la mention « **Copies** ». En cas de divergence entre l'original et les copies, seul l'original fera foi.

## **2. MODE D'EXPRESSION DES PRIX**

Le montant total de l'offre sera exprimé en francs burundais, en chiffres et en lettres. En cas de discordance, le montant en lettre fera foi. Les prix indiqués sont TVA comprise. Le prix est ferme, non révisable et non actualisable. Il engage le soumissionnaire pendant toute la durée d'exécution du marché.

### **Art.7. Garantie bancaire de soumission**

La garantie de soumission est fixée à :

- Lot 1: 500.000 Fbu
- Lot 2: 200.000 Fbu
- Lot 3: 100.000 Fbu

### **Art.8. Caution bancaire de bonne fin d'exécution**

Une garantie de bonne exécution du marché de 6% du montant du marché total sera libérée par l'attributaire du marché dans un délai ne dépassant pas 20 jours calendaires qui suivent la notification du marché. Elle sera adressée à la Personne Responsable des Marchés à l'Hôpital de Rumonge.

### **Art.9. Validité des offres**

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date d'ouverture des plis.

### **Art.10 : Date limite de dépôt des offres**

Les offres sous pli fermé doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le **01/04/2019 à 9h 30 min**. Toute offre reçue après la date et heure limite ne sera pas prise en considération.

### **Art.11. Séance d'ouverture des offres**

Les offres seront ouvertes le **01/04/2019 à 10h 00 min** dans l'une des salles de l'Hôpital de Rumonge, en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture, ou de leurs représentants.

Le procès-verbal d'ouverture doit être contresigné par toutes les parties présentes et transmis à la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics pour contrôle. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un Cadre requis par l'Autorité contractante auprès de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics

peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne une copie à l'Autorité Contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.

#### **Art 12. ANALYSE DES OFFRES**

Une commission technique d'analyse des offres sera mise sur pied par le maître de l'ouvrage. L'évaluation des offres sera effectuée à partir du jour de l'ouverture des offres.

#### **Art 13. ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Le marché sera attribué au soumissionnaire administrativement et techniquement conforme et financièrement moins disant.

#### **Art 14. DELAIS DE LIVRAISON**

Après signature de la lettre de commande par toutes les parties, le délai de livraison est de 45 jours. Toutefois, le titulaire du marché pourrait proposer les délais les plus courts.

#### **Art 15. LA RECEPTION**

La réception se fera dans les enceintes de l'Hôpital de Rumonge par une commission ad hoc. L'Autorité Contractante garde le droit de refuser tout produit jugé non-conforme. La Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics sera associée à la réception.

#### **Art 16. MODALITES DE PAIEMENT**

Les procédures de paiement résultant de l'exécution du présent marché seront entamées après la livraison effective de la commande sur présentation de la facture ainsi que le procès-verbal de réception.

#### **Art 17. ANNULATION DE LA COMMANDE**

La commande pourra être partiellement ou totalement annulée en cas de **retard** dans la livraison ou en cas de présentation **non-conforme aux spécifications techniques** requises.

#### **PENALITES DE RETARD**

Toute défaillance dans l'exécution de ce marché entraîne :

- ❖ L'annulation de la commande ;
- ❖ Le non remboursement de la caution de soumission.

En cas de retard dans l'exécution du marché, l'attribution encourt, après mise en demeure préalable, une pénalité calculée suivant la formule ci-après :  $\frac{1}{1000}$  de la valeur de la tranche non exécutée pour chaque jour calendrier de retard.

$$P = \frac{M * N}{1000}$$

P = Montant des pénalités pour retard de nombre de jours calendaires

M = Montant des produits livrés avec retard

N = Nombre de jours calendaires de retard

Toutefois, le montant des pénalités reste plafonné à 10% du montant total du marché.

#### **Art 18. REGLEMENT DES LITIGES**

Tout litige du fait de l'exécution du présent marché sera tranché conformément à la loi n° 1/04 du 29 Janvier 2018 portant Code des Marchés Publics du Burundi.

Fait à Rumonge, le 07/03/2019

Le Médecin Directeur et Personne Responsable  
des Marchés Publics de l'Hôpital Rumonge

**Dr NDITOREYE Ernest**

